

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band: 26 (1968)
Heft: 1

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

multiplier les mesures de contrôle des changes. Et pour sauvegarder la capacité de concurrence internationale de leur économie, ils seraient tentés de se livrer à des dévaluations compétitives. L'édifice péniblement édifié à Bretton-Woods serait menacé d'effondrement. Même au cas où cette menace d'un retour aux pratiques détestables des années 30 ne se manifesterait pas, le risque existerait alors qu'une fois la dévaluation du dollar accomplie, le système du gold exchange standard reprenne de plus belle, les détenteurs de dollars se sentant à l'abri d'une nouvelle dépréciation pendant un certain temps, de sorte qu'on pourrait se retrouver dans quelques années aux prises avec les mêmes problèmes qu'aujourd'hui.

Pour ce qui est de la seconde question, il me semble regrettable de ne pas lier la création de moyens de paiement internationaux supplémentaires à un instrument de pression sur les pays à balance déséquilibrée pour qu'ils adoptent des mesures correctives appropriées. En particulier, il paraît fâcheux que ce soient les droits de tirage automatiques, et non les droits de tirage conditionnels, qu'on se propose d'accroître dans le FMI. Il n'est pas normal que la coopération internationale en matière monétaire se limite au domaine de la création de liquidité internationale, sans s'étendre à la surveillance des déséquilibres qui font naître le besoin de cette liquidité internationale.



